

Exigences générales applicables aux fournisseurs

General requirements for suppliers

Date	Révision	Nature des modifications <i>Nature of changes</i>	Rédaction <i>Written by</i>	Validation <i>Approved by</i>
12/04/2016	05	Revue complète des exigences	P. BOUILLER M. JOURNET	S. AVEZARD
28/09/2017	06	Prise en compte de l'évolution des normes ISO9001, EN9100, ISO 14001, IATF16949	P. BOUILLER H.HAMIE	S. AVEZARD
07/12/2017	07	Modifications / change of : 3.2, 3.4, 3.6, 5.1, 10.1, 10.2, 12.3	P. BOUILLER H.HAMIE	S. AVEZARD
26/09/2018	08	Modifications / change of : 4.2 Evaluation, heading (logo + address)	P. BOUILLER M. COUTURIER	H. HAMIE
04/08/2026	09	Délais de réponse aux réclamations 10.6 + coût traitement réclamation	G. FIRTION C. DELETANG	C FLOCH



SOMMAIRE / SUMMARY

1. OBJET / SUBJECT	3
2. DOMAINE D'APPLICATION / APPLICATION SCOPE	3
3. EXIGENCES GENERALES / GENERAL REQUIREMENTS	3
4. REFERENCEMENT ET EVALUATION FOURNISSEUR / SELECTION AND EVALUATION OF SUPPLIER	4
5. CONSULTATION ET COMMANDE / QUOTATION AND ORDER	5
6. MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET/OU MATIERES PREMIERES / PROVISION OF MATERIALS OR/AND RAW MATERIALS	6
7. DEVELOPPEMENT / DEVELOPMENT	6
8. TRACABILITE / TRACEABILITY	7
9. IDENTIFICATION ET CONDITIONNEMENT / IDENTIFICATION AND PACKAGING	7
10. CONFORMITE PRODUIT / PRODUCT CONFORMITY	8
11. RISQUES / RISKS	10
12. REGLEMENTATION / REGULATION	12
13. ACTIONS CORRECTIVES / CORRECTIVE ACTIONS	13
14. ENGAGEMENT / COMMITMENT	14



1. OBJET / SUBJECT

Ce document décrit l'ensemble des exigences générales de Produits Plastiques Performants (3P) vis à vis de ses fournisseurs.

This document describes the general requirements of Performance Plastic Products (3P) towards its suppliers.

2. DOMAINE D'APPLICATION / APPLICATION SCOPE

Ce document s'applique à tout fournisseur de 3P (matières premières, produits de négoce, prestation, sous-traitance, ...).

This document applies to all supplier of 3P (raw material, trading products, subcontractors ...).

3. EXIGENCES GENERALES / GENERAL REQUIREMENTS

3.1 Confidentialité

Compte tenu du caractère confidentiel des informations circulant entre 3P et le fournisseur, les deux parties s'engagent à ne divulguer aucune information, à quelque tiers que ce soit, sans un accord mutuel préalable.

3.1 Confidentiality

Because of the confidential nature of the information shared, both parties undertake not to disclose any information to a third party without prior mutual agreement.

3.2 Droit d'accès et audits

3P se réserve le droit, éventuellement accompagné de ses clients ou de leurs représentants ou des autorités réglementaires, de procéder à des audits, vérification/validation de produits ou services chez le fournisseur et/ou ses sous-traitants.

Le fournisseur s'engage à définir dans les délais demandés des actions pour chacune des remarques formalisées à l'issue de l'audit.

3.2 Rights of access and audits

3P reserves the right, possibly accompanied with its customers or its representative or regulatory authorities, to audit, check/approve products or services, at the supplier and/or its subcontractors. The supplier undertakes to define actions on time for each remark formalized at the end of the audit.

3.3 Clause particulière

Certains des produits fabriqués par 3P sont destinés au marché de l'aéronautique civile et militaire. Par conséquent, les commandes passées au fournisseur peuvent être relatives à un programme surveillé par les autorités françaises de navigabilité (Direction Générale de l'Aviation Civile / Groupement pour la Sécurité de l'Aviation Civile). Dans le cas où la surveillance serait déclenchée par ces autorités ou en leur nom, toute information technique relative aux commandes en cours doit leur être communiquée, et l'accès aux zones nécessaires à leur action de surveillance doit leur être autorisé.

3.3 Special clause

Some of the products manufactured by 3P are used for civil and military aviation. Therefore, the orders placed with the suppliers may be checked by the French Civil Aviation Authorities. In such case, any technical information connected with orders in progress, shall be communicated to the French Civil Aviation Authorities which shall have authorization to have access to all premises for surveillance.

3.4 Achat et sous-traitance

Le fournisseur s'engage à répercuter à ses propres fournisseurs et sous-traitants les exigences nécessaires au respect de celles du présent document et de toute autre exigence exprimée par 3P. Le fournisseur s'engage à informer 3P de l'utilisation de sous-traitants.

Si concerné, le fournisseur doit utiliser des prestataires désignés et/ou approuvés par 3P.

3.4 Purchasing and subcontracting

The supplier undertakes to pass on all the necessary requirements to its own suppliers and subcontractors in order to respect those in this document and all other 3P requirements.

The supplier undertakes to inform 3P about subcontractors' use.

If required, the supplier must use approved or designated external providers.

3.5 Système de management

Le fournisseur s'engage à mettre en place et à maintenir un système de management de la qualité répondant aux exigences de la norme ISO 9001. De plus, en tant que fournisseur des secteurs

3.5 Management system

The supplier undertakes to implement and maintain a quality management system according to a standard ISO 9001. 3P, as a supplier of the automotive and aerospace sectors, strongly



automobile et aéronautique, 3P encourage fortement ses propres fournisseurs à la mise en place d'un système reconnu et conforme aux exigences de l'IATF 16949 et de l'EN 9100.

Des dérogations peuvent être accordées au cas par cas. 3P se réserve le droit de demander la mise en place de plans d'actions pour obtenir le niveau requis.

Le fournisseur s'engage à mettre en place une démarche sécurité et environnement et à respecter la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de sa démarche environnementale ISO 14001, 3P peut définir auprès des fournisseurs dont les produits ont un impact sur l'environnement, un cahier des charges environnement spécifique.

3.6 Enregistrement

Le fournisseur s'engage à conserver les enregistrements relatifs à la qualité des produits livrés durant une période de 10 ans minimum (sauf exigences spécifiées).

Dans le cas particulier de fournitures de composants pour l'industrie aéronautique, le fournisseur devra conserver ces enregistrements pendant une durée de 30 ans minimum.

Pour les documents relatifs à la conception, ou aux éléments de caractérisation, d'acceptation et de sérialisation de produit, les enregistrements doivent être conservés pendant 15 ans après la durée de vie du produit.

3P doit être en mesure de consulter ces enregistrements à tout moment sur simple demande. La conservation des enregistrements doit être confidentielle, leur protection et leur lieu de stockage doivent permettre leur lisibilité pendant la durée d'archivage. La perte ou l'impossibilité d'accès à ces documents doit être signalée sans délai à 3P.

Le Fournisseur doit garantir que :

- aucune destruction d'enregistrements relatifs aux produits ou services fournis ne soit réalisée sans l'approbation formelle de 3P,
- la destruction des enregistrements est tracée, irréversible, confidentielle et sécurisée,
- les enregistrements sont détruits dans le respect des durées de conservation préalablement fixées.

encourages its own suppliers to implement the system recognized and conform to IATF 16949 and AS/EN 9100 requirements.

Concessions can be established individually. 3P reserves the right to require implementation of actions in order to reach the requested level.

The supplier undertakes to implement a safety and environment approach and to respect the exist regulations.

As part of its environmental approach ISO 14001, 3P can define an environmental specification with the suppliers whose products have an environmental impact.

3.6 Records

The supplier undertakes to preserve all records regarding quality of delivered products for at least 10 years (except specified requirements).

In case of products used for aerospace industry, the supplier has to preserve the records for 30 years minimum.

For documents relative to the conception or to the elements of characterization, acceptance and serialization of product, records must be kept during 15 years after the life cycle of the product.

Upon request, 3P shall be able to consult these records at any time. The preservation of records must be confidential. The protection and storage of records must allow their legibility during archiving period.

The loss or the impossibility of access to these documents must be immediately indicated to 3P.

The Supplier shall guarantee that:

- no records related to products or services provided to 3P are destroyed without formal 3P authorization,
- destruction of records is traced, irreversible, confidential and secured,
- records are destroyed in accordance with pre-determined conservation periods.

4. REFERENCEMENT ET EVALUATION FOURNISSEUR / SELECTION AND EVALUATION OF SUPPLIER

4.1 Référencement

Dans le cadre de la procédure d'approbation d'un fournisseur pour son référencement dans le panel fournisseur 3P, le fournisseur s'engage à compléter le questionnaire fournisseur et à informer 3P de toute modification des informations y figurant.

4.2 Évaluation

3P évalue ses fournisseurs sur leur taux de service et leur nombre de réclamations.

4.1 Selection

As part of the approval process of a supplier in the 3P panel, the supplier undertakes to complete the "supplier questionnaire".

He must inform 3P about any changes which may appear after the return of the survey.

4.2 Evaluation

3P evaluates its suppliers on their OTD (On Time Delivery) and number of claims.

3P attend de ses fournisseurs au minimum 95% des livraisons dans les délais et la recherche permanente du zéro défaut.

Certains fournisseurs, informés par 3P, font l'objet d'une évaluation périodique. Celle-ci prend en compte les critères suivants : commercial, qualité, logistique et technique. Le fournisseur s'engage à définir dans les délais demandés des actions pour chacune des remarques formalisées lors de son évaluation.

3P expects from its suppliers at least 95% on-time delivery and the continuous development towards the ultimate goal for 0 defects.

Some suppliers, informed by 3P, are evaluated periodically. The criteria are: sales, quality, logistic and technical.

The supplier undertakes to define actions on time for each remark formalized at the evaluation.

5. CONSULTATION ET COMMANDE / QUOTATION AND ORDER

5.1 Consultation

Le fournisseur s'engage à répondre aux consultations de 3P dans les délais impartis.

3P s'engage à fournir les exigences nécessaires à la réalisation de la prestation (plans, spécifications...).

Le fournisseur a la charge de se procurer les spécifications et normes prescrites et référencées par 3P mais non fournies. Il doit prendre les dispositions nécessaires contre l'utilisation de documents périmés.

5.2 Revue de contrat/commande

Dès la réception de la commande, le fournisseur est tenu de s'assurer qu'il dispose de toutes les indications nécessaires à son exécution conformément aux conditions imposées par celle-ci. Il appartient au fournisseur de demander toute explication, confirmation ou complément d'explication à 3P si des exigences ne semblent pas suffisamment explicites.

Le fournisseur a la charge de se procurer les spécifications et normes prescrites et référencées par 3P mais non fournies. Il doit prendre les dispositions nécessaires contre l'utilisation de documents périmés.

5.3 Accusé de réception

Un accusé de réception de commande doit être retourné systématiquement dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la réception de la commande. Au-delà, la commande est réputée acceptée dans son intégralité.

Le fournisseur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter au mieux le délai de livraison demandé par 3P.

5.4 Respect des délais

Le fournisseur s'engage à respecter, impérativement, la date de livraison confirmée. Il doit prévenir 3P au plus tôt, en cas de modification de délai.

En cas de non-respect des délais, 3P se réserve le droit d'appliquer au fournisseur les pénalités de retard décrites dans les Conditions Générales d'Achats de 3P ainsi que de répercuter les pénalités qu'il aurait à payer au client final pour des retards imputables au fournisseur.

5.1 Request for quotation

The supplier undertakes to answer 3P request for quotation in due time.

3P must provide all requirements about the expected product or service (drawing, specifications...).

The supplier must get itself the specifications and standards required and not supplied by 3P.

He must take steps against the use of obsolete documents.

5.2 Contract review

From the reception of the order, the supplier must ensure that he has all the information for its execution.

In case of doubt, the supplier must ask 3P for any further explanation.

The supplier must get itself the specifications and standards required and not supplied by 3P.

He must take steps against the use of obsolete documents.

5.3 Acknowledgement

An order acknowledgement has to be sent within 3 working days after the receipt of the order. Beyond the order is accepted in its entirety.

The supplier has to do its utmost to respect the delivery time requested by 3P.

5.4 Respect of delivery time

The supplier undertakes to deliver imperatively according to the acknowledged delivery date. The supplier should inform 3P about any date delivery modification as soon as possible.

3P reserves the right to charge suppliers with the late penalties, as described in the General Purchase Conditions and also payable to the end customer because of delays caused by them.

6. MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET/OU MATIERES PREMIERES / PROVISION OF MATERIALS OR/AND RAW MATERIALS

6.1 Matières premières

En cas de mise à disposition par 3P de matières et/ou semi-produits, le fournisseur s'engage à les identifier et à les stocker dans des conditions évitant toute détérioration. Ces produits devront être utilisés exclusivement pour la fabrication des produits destinés à 3P.

Le fournisseur doit respecter les quantités définies nécessaires pour la prestation. Il doit également veiller à l'optimisation des consommations de matière. Il doit informer 3P de l'état de ses consommations et retourner tout reste et chute de matière à 3P.

En cas de non-conformité due au fournisseur, ce dernier prendra à sa charge le remplacement de la matière.

6.2 Outillage

3P peut fournir des outillages de fabrication et/ou de contrôle au fournisseur dans le cadre de l'exécution des commandes. Les outillages fournis par 3P restent la propriété de 3P. Les outillages devront être utilisés exclusivement pour la fabrication des produits destinés à 3P.

Ils doivent être identifiés et stockés pour éviter toute détérioration. Le fournisseur ne devra effectuer sur les outillages aucune modification sans l'accord écrit et préalable de 3P.

Le fournisseur s'engage à informer sans délai 3P de tout fait, dysfonctionnement, usure, remettant en cause l'utilisation des outillages.

6.1 Raw materials

In case of provision of materials and/or raw material, the supplier undertakes to identify them and to store them in conditions avoiding any deterioration. These products must be exclusively used for the manufacturing of 3P products.

The supplier has to respect the quantities defined for the service provided. He has to optimize the consumptions of material. He must inform about the level of consumptions. He must send back the rest of materials.

In case of non-conformity caused by supplier, he will support the replacement and cost of the material.

6.2 Tooling

3P can provide manufacturing tools or/and inspection tools through order. Tools provided by 3P are the property of 3P. They must be exclusively used for 3P products.

They must be identified and stored to prevent any damages. The supplier can't do any changes without the written approval of 3P prior to the change.

The supplier undertakes to inform 3P immediately in case of dysfunction, wear... that can lead the die to be unusable.

7. DEVELOPPEMENT / DEVELOPMENT

7.1 Échantillons

Tout envoi d'échantillons de produit par le fournisseur doit faire l'objet d'une commande de suivi préalable de la part de 3P.

L'échantillon doit être identifié et accompagné au minimum d'un rapport de contrôle, contenant des valeurs mesurées sur l'échantillon fourni (ou mesurées sur un échantillon issu du même numéro de lot de fabrication).

7.2 Homologation des pièces de production

Toute livraison de 1er article pour la production doit être accompagnée d'un dossier de validation. La trame du dossier est fourni par 3P lors de la commande (dossier Echantillons Initiaux / PPAP). Seuls les dossiers complets seront examinés par 3P. Un audit de qualification peut être planifié par 3P.

Aucune livraison série, sans acceptation préalable des échantillons initiaux, ne doit être réalisée (sauf accord préalable de 3P).

7.1 Samples

Any delivery of product sample by the supplier requires a preliminary order from 3P.

The sample must be identified and a test report must be attached with at least the values measured on the provided sample (or measured on a sample resulting from the same number of manufacturing batch).

7.2 Production Part Approval

Any delivery of first article must be accompanied with a validation document. The form of this document is provided by 3P with the order (PPAP). Only completed documents will be reviewed by 3P.

A qualification audit can be scheduled by 3P.

No serial delivery must be accepted without validation of initial samples (except prior authorization of 3P).

7.3 Maitrise des caractéristiques clés/spéciales

3P définit des caractéristiques clés/spéciales en fonction des contraintes identifiées sur son propre procédé et en intégrant également les contraintes produit / procédé de ses Clients.

Le fournisseur est responsable de la définition, par lui-même, de ses propres caractéristiques spéciales en complément de celles que 3P met au plan.

Ces caractéristiques spéciales doivent être prises en compte par le fournisseur et faire l'objet d'un traitement particulier. Le fournisseur devra être en mesure de démontrer que les caractéristiques spéciales sont maîtrisées par le biais de capacités, R&R sur les moyens de contrôle concernés, l'utilisation de SPC, de Poka Yoke ou tout autre moyen prouvant leur mise sous contrôle.

7.4 Procédés spéciaux

Lorsqu'un processus industriel implique l'utilisation de procédés spéciaux, ces procédés doivent être qualifiés par le fournisseur avant utilisation, le dossier de qualification doit être tenu à disposition de 3P. Les paramètres clés doivent être maintenus sous contrôle tout au long de la production.

3P peut demander au fournisseur la liste des procédés spéciaux et une copie des qualifications externes ou internes correspondantes.

7.3 Management of key/special characteristics

Depending on its process and customer's demand, 3P defines special/key characteristics on its drawings.

The supplier is responsible for defining its own characteristics.

These characteristics must be managed. The supplier will have to demonstrate that they are monitored and recorded. Tools as SPC, Poke-Yoke, capability study, R&R on concerned measurement devices are recommended.

7.4 Special process

If a process is considered as a special process, the supplier must be qualified. Before any production, the qualification must be sent to 3P.

Key parameters must be managed during the production.

3P can ask the list of special process and a copy of the external and internal qualification.

8. TRACABILITE / TRACEABILITY

La traçabilité est exigée quel que soit le produit. Le système mis en place par le fournisseur doit permettre de :

- Maintenir l'identification du produit jusqu'à son utilisation chez 3P
- Retrouver les enregistrements de fabrication et de contrôle
- Reconstituer pour un produit donné l'historique de sa réalisation (approvisionnements, opérations de production et phases sous-traitées)
- Retrouver l'ensemble des enregistrements relatifs à la qualité le concernant
- Retrouver tous les produits fabriqués à partir d'un même lot de matière ou issus d'un même lot de fabrication ainsi que leurs destinations.

Traceability is required whatever the product. The system implemented by the supplier must allow:

- *The identification of the product until its use at 3P*
- *Access to manufacturing and inspection records*
- *Product history in terms of manufacturing: supplying, production and sub-contracted operations*
- *Access to all quality records regarding this product*
- *To find all the products manufactured with the same batch of raw materials or resulting from the same manufacturing batch and their destinations.*

9. IDENTIFICATION ET CONDITIONNEMENT / IDENTIFICATION AND PACKAGING

9.1 Etiquetage

Sauf exigences particulières décrites au préalable par 3P, chaque colis doit comporter une étiquette indiquant, au minimum :

- Code article 3P
- Numéro(s) de lot(s)
- Quantité
- Date de péremption (si concerné)

9.1 Labeling

Except specific requirement defined by 3P, each package must be labeled with, at least :

- *3P part code*
- *Batch(s) number(s)*
- *Quantity*
- *Expiration date (if concerned)*

9.2 Bordereau de livraison

Chaque livraison doit être accompagnée de bordereaux de livraisons en :

- 2 exemplaires pour les matières
- 1 exemplaire dans les autres cas

Au-delà des informations générales usuelles (expéditeur, destinataire, date, nombre total de colis...), sur chaque bordereau de livraison et pour chaque référence, doivent apparaître :

- numéro de la commande 3P
- code article 3P
- numéro(s) de lot(s)
- quantité livrée

Une liste de colisage est obligatoire à partir de 2 colis.

9.3 Préservation du produit

Le fournisseur doit s'assurer que toutes les dispositions soient prises pour garantir la préservation du produit pendant le stockage et le transport.

3P peut exiger un conditionnement spécifique.

9.2 Delivery note

Each delivery must be accompanied by a delivery note in:

- *2 copies for raw materials*
- *1 copy for other delivery*

Apart from the usual general information (shippers, recipient, date, number of package ...), on each delivery note and for each reference, there must appear :

- *The 3P purchase order number*
- *3P part code*
- *Batch(s) Number(s)*
- *Quantity delivered*

A packing list is mandatory when there are more than 2 parcels.

9.3 Preservation of product

The Supplier shall ensure that the items are handled, stored, packaged and delivered with all the necessary precautions and means to ensure the conformity of the product.

3P can require a specific packaging.

10. CONFORMITE PRODUIT / PRODUCT CONFORMITY

10.1 Conformité

Le fournisseur s'engage à livrer à 3P des produits conformes aux exigences.

Il lui appartient, pour cela, de mettre en œuvre tous les moyens de maîtrise de ses procédés de fabrication ainsi que les moyens de contrôle qu'il juge nécessaires.

Le fournisseur est responsable de la conformité des fournitures, y compris les produits, pièces, appareils, documents et services contractuels correspondants. La réception par 3P des fournitures livrées ne diminue en rien la responsabilité du Fournisseur en cas de problème constaté après la livraison.

De manière générale, le fournisseur doit garantir les compétences nécessaires à la maîtrise des produits ou services fournis.

Le fournisseur doit s'assurer que son personnel est sensibilisé à leur contribution à la conformité du produit ou du service.

Le fournisseur doit mettre en œuvre un processus pour prévenir des pièces contrefaites ou suspectées de l'être et leur inclusion dans le(s) produit(s) livré(s).

10.2 Sécurité produit

Le fournisseur doit planifier, mettre en œuvre et maîtriser des processus permettant d'assurer la sécurité du produit, pendant toute la durée de son cycle de vie, de façon appropriée à l'organisme et au produit.

Le fournisseur doit sensibiliser son personnel à leur contribution à la sécurité du produit.

Définition sécurité produit : L'état dans lequel un produit est apte à fonctionner selon les paramètres définis ou l'usage prévu sans présenter de risque

10.1 Conformity

The supplier undertakes to deliver 3P with products in conformity with the applicable documents and according to the rule book.

Therefore, it is responsible for implementing all necessary means of manufacturing process and product control.

The supplier is responsible for the conformity of his supplies, including products, parts, devices, documents and corresponding contractual services. The receiving by 3P of the goods, in no way decreasing the responsibility of the supplier in case of issue found after delivery.

On the whole, the supplier must guarantee the right level of competency, where appropriate..

The supplier must ensure that its staff is aware of its contribution to product or service conformity.

The supplier shall implement process to prevent the use of counterfeit or suspect counterfeit part use and their inclusion in product(s) delivered.

10.2 Product safety

The supplier shall plan, implement, and control the processes needed to assure product safety during the entire product life cycle, as appropriate to the organization and the product.

The supplier must ensure that its staff is aware of the contribution to product safety.

Definition product safety : The state in which a product is able to perform to its designed or intended purpose without causing unacceptable risk



EXIGENCES GENERALES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS
GENERAL REQUIREMENTS FOR SUPPLIERS

N° :	SP001941
Revision :	09
Page :	9 / 1 4

inacceptable de dommage pour les personnes ou pour les biens.

10.3 Déclaration de conformité

En cas de demande mentionnée sur la commande 3P et systématiquement pour les fournisseurs de matières, un certificat de conformité suivant EN 10204-3.1 doit être transmis à 3P, au plus tard le jour de la réception des produits.

10.4 Assurance qualité produit

La mise en Assurance Qualité Produit (AQP) est prononcée par le service Qualité de 3P suite à l'évaluation de l'aptitude qualité du fournisseur, de la qualification des processus de fabrication, des résultats de performances et des résultats des contrôles à réception.

La mise en AQP des produits est donc une reconnaissance du travail du fournisseur, et signifie que les contrôles à réception sont fortement diminués.

Le fournisseur ne peut se soustraire à la mise en AQP sauf en évoquant une raison valable (modification à venir, changement immédiat de lieu de fabrication,...).

Après la décision de passage en AQP, tous les étiquetages du produit ainsi que les bons de livraison doivent comporter la mention AQP.

Un contrôle annuel sera effectué afin de maintenir l'AQP.

En cas de détection de fournitures non conformes ou d'un incident, l'AQP peut être remise en cause.

10.5 Dérogation

Le fournisseur a pour devoir de signaler rapidement au service qualité de 3P tout écart, quel qu'il soit, par rapport au cahier des charges 3P qu'il découvrirait au cours de la fabrication, du montage, des essais ou après livraison de la fourniture.

Exceptionnellement, le fournisseur peut demander une dérogation par écrit auprès du service qualité de 3P. Celle-ci doit impérativement mentionner :

- le n° de commande 3P
- le code article 3P et la désignation du produit
- la quantité en cause et/ou durée
- les numéros de lots concernés
- une description détaillée de la non-conformité
- les actions mises en œuvre pour assurer la livraison de produits conformes
- date, nom, fonction et signature du demandeur.

Le service qualité de 3P est le seul habilité à accorder une dérogation. La livraison ne peut être effectuée, sauf accord écrit de 3P.

Tout produit livré en dérogation doit être identifié. Cette identification doit être visible sur l'emballage ainsi que sur les bordereaux de livraison correspondants. L'accord de 3P pour la dérogation doit être joint à la livraison.

of harm to persons or damage to property.

10.3 Compliance certificate

If a test report is required (if mentioned on the 3P purchase order) a compliance certificate following EN 10204-3.1 will have to be systematically enclosed with the product delivered, at the latest, sent on the day of the products' receipt.

10.4 Product Quality Assurance

The implementation of PQA is declared by the 3P quality department following the evaluation of quality aptitude of the supplier, of the qualification of the manufacturing processes, of the efficiency results and of the results of the receipt inspection.

The implementation of PQA is thus recognition of the supplier's work, and means that the control on receipt is strongly decreased.

The supplier cannot refuse the implementation of PQA without valid reason (modification to come, immediate change of place of manufacture, ...).

After the decision to implement PQA, all product labelling and delivery notes must mention PQA.

An annual check will be carried out to maintain PQA.

In the case of a detection of non-conformity in the product or incident, PQA would be called into question.

10.5 Concession

The supplier must inform the 3P quality department of any discrepancies, whatever they may be, before returning the parts.

Exceptionally, the supplier can send a written concession request to the 3P quality department.

This request shall mention at least:

- *The 3P purchase order number*
- *The 3P part number and the description of the product*
- *Related quantity or/and period of time*
- *Related batch numbers*
- *A detailed description of the non-conformity*
- *Action plan to ensure the delivery of conform products*
- *Date, name, function and signature of applicant.*

This concession will only become valid upon written agreement by 3P

A written identification described beforehand by the 3P quality dept. Is attached to the packaging of all delivered products in concession as well as corresponding delivery orders.

This identification must imperatively mention the

10.6 Non-conformité

Une non-conformité constatée sur un produit acheté peut obliger 3P à :

- Suspendre la fabrication utilisant le produit acheté
- Bloquer le stock des produits fabriqués à partir du lot non conforme
- Reprendre et réparer les produits finis déjà fabriqués (y compris les produits déjà livrés) concernés par la non-conformité
- Réaliser des tris ou des retouches afin de poursuivre la fabrication
- Retourner au fournisseur le(s) lot(s) de produit(s) acheté(s) non conforme(s).

Lors d'une détection de non-conformité produit sur une livraison et sur information de 3P, le fournisseur doit :

- Accuser réception de l'avis de non-conformité sous 2 jours ouvrés maximum
- Sécuriser, sans délai, les stocks et encours incluant les produits déjà envoyés
- Identifier la cause racine du problème
- Présenter un plan d'action détaillé à 3P dans un délai raisonnable. La méthodologie 8D est recommandée. Pour les fournisseurs du secteur automobile, la mise en place des mesures de maîtrise doit être réalisée dans un délai maximal de 24h à compter de la notification de la non-conformité. 3P informe également le fournisseur lorsque le produit concerné est destiné au secteur automobile. Lorsque cela est requis par 3P, une analyse 8D doit être établie. Dans ce cas, le fournisseur doit transmettre son rapport 8D à 3P dans un délai maximal de 10 jours ouvrables. La demande d'analyse 8D est spécifiée dans l'e-mail de réclamation.

- Informer régulièrement 3P de l'avancement des actions.

Dans le cas d'une non-conformité et en fonction des décisions prises entre les deux parties, le fournisseur s'engage, à ses frais exclusifs, à livrer des produits conformes dans les plus brefs délais, et à prendre en charge le transport nécessaire pour le retour des produits.

Le fournisseur s'engage également à prendre en charge les coûts induits par la non-conformité (arrêt de ligne de production, opération de tri, retouche, réparation,...). Ceux-ci seront chiffrés et négociés entre les deux parties au cas par cas.

3P se réserve le droit d'appliquer des frais administratifs de traitement à hauteur de 300€.

concession number.

10.6 Non-conformity

A non-conformity found on a purchased product may oblige 3P to:

- Stop production of the said product
- Block the stock of products already manufactured from the non conform batch
- Take back and repair the finished products already manufactured (including the products that have already been delivered), i.e. all products concerned with non-conformity
- Sort or rework to continue production
- Return the batch(es) of defective product(s) to the supplier.

At the time of product non-conformity detection on a delivery and after information from 3P, the supplier must:

- Acknowledge receipt of the non-conformity within 2 working days maximum.
- Secure, immediately, its stocks and its production in progress, including already sent parts
- Identify the root cause of the problem
- Present action plan to 3P within a reasonable time. 8D methodology is recommended. For suppliers serving the automotive industry, containment actions shall be implemented within a maximum of 24 hours from the notification of the non-conformity. 3P will also inform the supplier when the affected product is intended for the automotive industry. When requested by 3P, an 8D analysis shall be performed. In such cases, the supplier shall submit the 8D report to 3P within a maximum of 10 working days. The request for an 8D analysis is specified in the complaint email.
- Inform regularly 3P about the progress of actions.

In case of a product non-conformity and according to the decisions taken between the two parties, the supplier undertakes, at its expense, to redeliver conform products as soon as possible, and to deal with transport necessary for the return of the rejected products.

The supplier also undertakes to pay the costs for non-conformity (production line stopped, sorting operations, improvement, repair...).

These will be quantified and negotiated between the two parties.

3P reserves the right to apply administrative expenses of the process, up to 300€.

11. RISQUES / RISKS

11.1 Analyse de risques

Le fournisseur s'engage à réaliser des analyses de risques (système, produit et process AMDEC) pour

11.1 Risk analysis

The supplier is under the obligation to conduct effective risk analyses (e.g., system, product and

tout nouveau produit ou process et pour toute modification de produit ou process, suite à déviation qualité y compris.

11.2 Ruptures d'approvisionnement

Le fournisseur s'engage à identifier et traiter les risques de rupture de l'approvisionnement de 3P. 3P pourra demander à consulter les documents et enregistrements relatifs à cette étude. 3P encourage résolument ses fournisseurs du secteur automobile à souscrire à une assurance couvrant les éventuels arrêts de chaîne ou rapatriements de véhicule pour lesquels il est reconnu responsable.

11.3 Gestion des modifications

Tout changement majeur au sein de l'organisation du fournisseur doit être obligatoirement signalé par écrit auprès de 3P :

- évolutions susceptibles d'affecter la qualité, la fiabilité et/ou la sécurité des produits achetés
- transfert de production
- changement de process
- changement de composant
- changement de conditionnement
- changement d'organisation et de personnel à des positions clefs
- changement d'ERP
- changement de statut de l'entreprise, de certification...

3P décide des suites à donner à cette demande.

Le fournisseur s'engage à tenir à jour un système de suivi des évolutions et modifications. Ce système doit être consultable par 3P sur simple demande.

Après accord écrit de 3P, le fournisseur s'engage à identifier les produits issus de la première fabrication après évolution technique par une étiquette « Produit modifié » ou équivalent.

11.4 Obsolescence

Le fournisseur doit transmettre à 3P toute annonce d'obsolescence (matière, composant, fournisseur, moyen, procédé, compétence...) dans les plus brefs délais.

Toute annonce d'obsolescence doit être accompagnée d'un plan d'action pour lever ce risque.

11.5 Assurance

Le fournisseur devra avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle qu'il encourt du fait de l'exécution des commandes pour tout dommage corporel, matériel et immatériel. Ces polices seront souscrites pour des montants appropriés eu égard à l'objet de la commande.

Ces assurances ne constituent en aucun cas une limite de responsabilité du fournisseur.

Le fournisseur fournira, à première demande de 3P, les attestations d'assurance justifiant de la couverture des risques correspondants.

Le fournisseur s'engage à maintenir en vigueur ces

process FMEA, reliability checks) for all new and modified products and processes, including any identified quality deviations.

11.2 Supply disruption

The supplier undertakes to identify and process the risks of a cut off in supply to 3P.

3P will be authorized to have access the documents and records relative to this study.

3P strongly undertakes its automotive suppliers to take out an insurance policy covering an end of production line or return of vehicle for which the supplier is recognized as responsible.

11.3 Management of changes

3P must be informed in writing, of any major change in the supplier's organization :

- *evolutions susceptible to affect the quality, the reliability and/or the safety of products*
- *transfer of production*
- *change of process*
- *change of component*
- *change of packaging*
- *change of organization and staff in positions keys*
- *change of ERP*

-change of status of the company, the certification....

3P decides the consequences to be given to this information.

The supplier makes a commitment to keep up to date a system of follow-up of the evolutions and the modifications. This system must be available for consultation by 3P on request.

In case of technical change, a written approval must be sent by 3P. Products coming from the first manufacturing, must be identify by a specific label ("modified product").

11.4 Obsolescence

The supplier should inform 3P about any announcement of obsolescence (raw material, component, process, competence...) as soon as possible.

Any information must be accompanied by an action plan to eliminate this risk.

11.5 Insurance

The seller shall subscribe to a policy insurance covering its civil and professional liability for any body injury, material and immaterial damage. These policies shall be subscribed for relevant amounts related to the purchase order's purpose.

In any event, these insurances shall not be a limitation of seller's liability.

Upon first request of purchaser, seller shall provide the insurance certificates.

The seller undertakes to maintain these insurance policies in force as long as necessary for the performance of the purchase order. Any modification, during the performance of the

polices d'assurance tant que pèseront sur lui des obligations au titre de la commande. Toute modification en cours d'exécution touchant l'étendue des garanties et/ou les capitaux couverts devra être notifiée sans délai à 3P et fera l'objet d'une nouvelle attestation qui sera communiquée à ce dernier.

purchase order, related to the extent of warranties and/or amount granted, shall be notified promptly to the Purchaser and will be the subject to a new certificate to be transmitted to the Purchaser .

12. REGLEMENTATION / REGULATION

Les normes et contraintes réglementaires à prendre en compte sont celles des pays de fabrication et de commercialisation (par exemple : réglementation REACH, directive RoHS, Conflict Minerals).

Le fournisseur s'engage à informer 3P de toute mise à jour de ses produits par rapport aux directives européennes en vigueur.

12.1 Environnement

Le fournisseur s'engage sur le respect des directives, normes et contraintes réglementaires relatives à l'environnement notamment :

- Transporter, faire transporter et conditionner les produits conformément à la directive européenne ADR
- Conditionner ses produits en emballages recyclables ou consignés sauf accord explicite avec 3P
- Limiter les quantités et variétés d'emballages.

En cas de sous-traitance, le fournisseur est tenu de traiter les déchets de la sous-traitance (produits et emballages) conformément à la réglementation en vigueur.

12.2 Fiche de données de sécurité

Le fournisseur doit obligatoirement communiquer directement à 3P les fiches de données de sécurité conformes au règlement REACH, en langue française.

Le fournisseur s'engage à faire parvenir à 3P un nouvel exemplaire à chaque modification.

12.3 Responsabilité sociale et éthique

3P demande à ses fournisseurs d'adhérer aux principes de l'Organisation Internationale du Travail et d'appliquer les principes suivants :

- Prohibition de la corruption
- Respect des droits élémentaires des individus et des employés
- Santé et sécurité des employés
- Protection de l'environnement
- Concurrence
- Respect de la confidentialité et des droits de propriété intellectuelle.

Le fournisseur confirme respecter toutes les lois nationales ou internationales applicables en termes de droits du travail, y compris le travail des enfants.

Norms and legal requirements to take into account are those of countries of manufacture and selling (for example: EU REACH regulation, RoHS-directive, Conflict Minerals).

The supplier is committed transmitting once a year accurate updates of its products in line with the relevant European directives.

12.1 Environment

The supplier undertakes to respect the directives, norms and legal requirements related to the environment and is required to:

- Transport, arrange transport and packaging of the products in accordance with European directive ADR*
- Package its products with packaging which can be recycled or consigned, except upon prior agreement with 3P*
- Limit the quantities and varieties of packaging.*

In case of subcontracting, the supplier must process waste of the subcontracting (parts and packaging) according to the relevant laws.

12.2 Safety Data Sheet

In accordance with the law, the supplier shall provide 3P with the Safety Data Sheets in the French language, according to the REACH requirements.

The supplier undertakes to provide 3P with a new specimen with each modification.

12.3 Social and ethics responsibility

3P requests its suppliers to adhere to the International Labour Organization and to apply the following principles:

- Bribery Prohibition*
- Fundamental rights of persons and employees respects*
- Health and safety of employees*
- Environmental protection*
- Competition*
- Confidentiality undertakings and intellectual property rights respect.*

The supplier must comply with mandatory applicable national and applicable international laws on labor practices, including child labor.

 EXIGENCES GENERALES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS GENERAL REQUIREMENTS FOR SUPPLIERS	N° :	SP001941
	Revision :	09
	Page :	1 3 / 1 4

Le fournisseur doit sensibiliser son personnel à l'importance d'un comportement éthique.

The supplier must ensure that its staff is aware of the importance of ethical behavior.

12.4 Attestation de vigilance

Tout fournisseur français s'engage, en application du décret n° 2015-364 du 30 mars 2015, à fournir à 3P une attestation de vigilance confirmant que le Prestataire est à jour dans ses obligations sociales depuis les six (6) derniers mois. L'attestation sera fournie par le Prestataire à la conclusion du contrat et/ou à la passation de la première commande puis tous les six (6) mois.

12.4 Certificate of Coverage

Only for French supplier.

13. ACTIONS CORRECTIVES / CORRECTIVE ACTIONS

Le fournisseur s'engage à définir des actions quels que soient la nature et l'origine de l'écart signalé par 3P (non-conformité produit, niveau de cotation fournisseur insuffisant, remarque en audit...).

Une action ne peut être définie qu'après identification des causes de l'écart. Elle doit être libellée de façon explicite et comporter impérativement un responsable et un délai de mise en œuvre. Son efficacité doit être vérifiée.

L'ensemble de ces éléments doit être communiqué à 3P.

The supplier undertakes to define actions whatever the nature and origin of the problem announced by 3P (product non-conformity, insufficient level of supplier quotation, remarks in audit...).

An action can only be defined after identification of the causes of the problem. It must be made out clearly and must include a person in charge and the deadline. Lastly, its effectiveness must be checked. All of these elements must be given to 3P.

 EXIGENCES GENERALES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS GENERAL REQUIREMENTS FOR SUPPLIERS	N° :	SP001941
	Revision :	09
	Page :	1 4 / 1 4

14. ENGAGEMENT / COMMITMENT

Toute acceptation d'une commande engage le fournisseur à respecter l'ensemble des exigences détaillées dans le présent document. Toute exigence supplémentaire est mentionnée à la commande.

Nous vous prions de retourner ce document signé au service Achats en confirmant la prise en compte et l'acceptation de ces exigences :

Any acceptance of an order commits the supplier to comply with all the requirements defined in this document. Any additional requirement is specified in the order. Please sign this document and return it to the Purchasing Department by confirming the consideration and the acceptance of these requirements:

☐ sans réserve à compter du __ / __ / ____
without observations as from ____ / ____ / ____

☐ avec réserves jointes à ce document à compter du __ / __ / ____
with observations, attached to this document, as from ____ / ____ / ____

Nom de l'entreprise :

Company name:

Nom du signataire :

Name of representative:

Fonction du signataire :

Position of representative:

Date :

Signature :